

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Ingénierie de Crise, Sécurité,
Transport, Education Routière
Mission Sécurité Défense Transport

Arrêté préfectoral n° C2019-23-11-01

portant interdiction d'accès aux massifs forestiers du département du Var

Le préfet du Var
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code forestier et notamment ses articles L131-6, R131-4 et R163-2,

Considérant l'alerte Météo France de vigilance rouge pour pluie, inondation et orage,

Considérant les risques induits de chutes d'arbres et de glissements de terrains pouvant intervenir pendant et après ces événements climatiques,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var,

ARRÊTE:

Article 1er : L'accès à tous les massifs forestiers du département du Var est interdit au public jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté abrogeant les effets du présent arrêté.

Article 2 : Les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le Tribunal administratif par la voie électronique, via l'application internet « télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Les agents de l'office national des forêts, de la direction départementale des territoires et de la mer, de la direction départementale de la sécurité publique, du groupement de gendarmerie départementale et des services des polices municipales, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Toulon, le 23 novembre 2019
Le préfet du Var,
Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de cabinet,

Julien PERROUDON